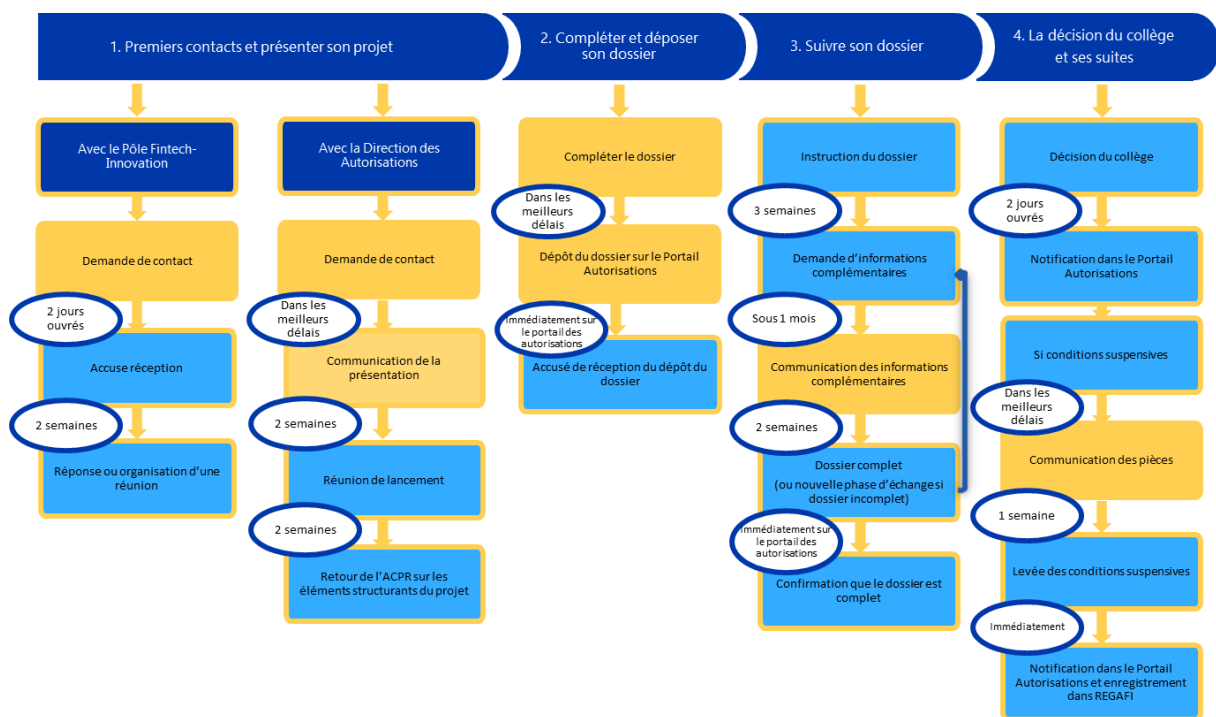


# L'ACPR accompagne les acteurs innovants dans leur parcours d'autorisation avec la Charte Fintech



Pour faciliter le parcours d'agrément des start-ups du secteur financier, l'ACPR a élaboré une « charte Fintech ». Elle s'applique aux demandes d'autorisation des porteurs de projet Fintechs et décrit les engagements ainsi que les attentes de l'autorité de contrôle. La charte est accompagnée de documents pédagogiques expliquant la réglementation applicable et fera l'objet d'une évaluation un an après sa publication.

## Le parcours d'autorisation fintech

Pour mieux prendre en compte les demandes des Fintech, un groupe de travail associant des représentants des Fintech et des agents de l'ACPR, sous l'égide du Forum Fintech, a travaillé en 2021 à l'élaboration d'une charte qui explique et facilite le parcours des candidats à une autorisation délivrée par l'ACPR. La charte Fintech aborde de façon pédagogique le parcours d'une start-up, depuis

son premier contact avec l'ACPR jusqu'à l'obtention de l'agrément ou de l'enregistrement demandé. Elle contient des engagements précis de la part de l'ACPR :

- en termes de lisibilité du processus : désignation d'un analyste dédié, indication des compléments à fournir, attestation d'agrément pour faciliter les démarches auprès des investisseurs ;
- en termes de délais avec, à différentes étapes du processus, une réponse sur le fond, en moins de deux semaines.

La charte précise aussi les attentes de l'ACPR vis-à-vis des candidats à l'agrément afin que les dossiers soient préparés dans les meilleures conditions. Cette démarche de transparence devrait permettre aux porteurs de projets de mieux s'approprier la réglementation et facilitera ainsi concrètement leur parcours. L'application de la charte fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation un an après sa publication.

## Les contenus pédagogiques

Pour aider les entrepreneurs à s'y retrouver dans la réglementation, un ensemble de guides et de questions-réponses, mis au point en lien avec des représentants de l'écosystème, vient compléter la charte et est disponible en ligne sur le site de l'ACPR depuis l'adresse [www.mon-parcours-fintech.fr](http://www.mon-parcours-fintech.fr). La charte a été publiée sur le site Internet de l'ACPR en même temps que les [contenus pédagogiques](#) sous la forme d'un Parcours Fintech :

Charte	Formulaires	Contenus pédagogiques
		Qualifier mon activité (+)
		Points d'attention de l'ACPR dans l'instruction des dossiers d'agrément dans les domaines bancaire, financier et des paiements (+)
		Points d'attention de l'ACPR au cours de l'instruction des dossiers d'agrément des organismes d'assurance (+)
		Devenir un agent de PSP (+)
		Contrôle interne (+)
		Fonds propres (+)
		Passeporter mon activité (+)
		Formalités, reportings et notifications (+)
		Rôle de l'ACPR en matière d'enregistrement des PSAN (+)
		Devenir prestataire de services de financement participatif (PSFP) (+)

## La charte fintech expliquée en vidéo

Découvrez en 5 minutes et en vidéo la charte fintech ACPR :

